6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE. . N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS . . N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes. . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mercredi 17 Novembre 1909

UNE GRÈVE AUX MINES D'ANZIN

NOTRE ALMANACH
POUR 1910
EST PARU
Prix : 40 centimes

OPINIONS

Les Mines & leurs Profits

Je remercie sincèrement M. Wickersheimer de la trop bonne opinion qu'il veut bien avoir de moi, et si je pouvais le décider à descendre aux [illegible] qui me sont chères, [illegible] de lui faire observer que je ne serais pas aventureux à inscrire la nationalisation des mines à l'un du programme radical sans y avoir de différend, adopté par le vote formel des congrès du parti radical.

Il est bien le fonte qu'en 1888, les socialistes étaient seuls pour la nationalisation des mines et des chemins de fer. M. Wickersheimer se souvient aussi que radical est son nom et un programme que son parti déployait à cette époque. C'est son droit incontestable. Mais c'est aussi celui de ce parti de ne pas s'entretenir aux formules d'il y a un quart de siècle.

Mais il ne s'agit pas tant de savoir qui est pour la nationalisation des mines, et qui contre, que d'examiner si elle est désirable, juste et possible. Tout d'abord, [illegible] Mon [illegible] contre [illegible] Et en France, les mines sont exploitées [illegible] par l'Etat. Elles sont concédées par l'Etat à des compagnies qui les exploitent [illegible] industriellement [illegible] sous le contrôle de l'Etat. En France, les [illegible] l'exploitation [illegible] l'Etat, [illegible] ils vont aux compagnies [illegible]. Se prononcer pour la nationalisation des mines, c'est donc charger l'Etat de leur exploitation et lui en attribuer les profits ?

Oui, si les mines sont mises en régie directe, comme le sont le réseau de l'Ouest, le tabac et les allumettes. Mais on peut aussi donner à l'Etat les profits sans lui infliger la charge de l'exploitation. J'inclinerais donc pour mon compte vers un régime moins simpliste, qui confierait l'exploitation des mines d'Etat aux syndicats des mineurs, non pour les transformer en coopératives de production autonomes et privilégiées, mais pour faire d'eux une des pièces maîtresses du système de socialisation. M. Wickersheimer voudra bien m'excuser si je ne puis, dans le cadre étroit d'un article de journal, lui donner des précisions plus détaillées.

D'ailleurs à quoi serviraient ces précisions : régie directe ou contrat de participation avec la fédération ouvrière si, comme le dit M. Wickersheimer, l'Etat ne doit pas faire « une fameuse opération » en rachetant les mines existantes et en exploitant les mines à concéder ? Il est très vrai que les valeurs minières cotées en Bourse ne rapportent que du 4 %. Mais comme l'Etat emprunte à 3, il aurait une marge point négligeable du tout.

En évaluant à quarante millions le profit net annuel des exploitations minières existantes, on est plutôt en deçà de la réalité qu'au delà. On n'aurait donc à verser que trente millions aux exploitants actuels pour en recueillir quarante. Où les journaux qui se sont jetés étourdiment dans le débat voient-ils une « confiscation pure et simple » ? Oui, charitables confrères, faites-moi lire à vos lecteurs, comme vous le proposez, mais pas à travers vos traductions, je vous en supplie.

Dix millions, maigre profit pour une aussi grosse affaire. Il est certain que si l'Etat pouvait racheter les mines au pair, c'est-à-dire en ne remboursant aux exploitants que les sommes qu'ils y ont engagées, l'opération serait infiniment plus belle. Les uns, comme les actionnaires d'Anzin, de Courrières, d'Epinac, de l'Escarpelle, de la Grand'Combe, d'Ostricourt, etc., y perdraient, puisque le revenu de leur capital initial est incalculable pour Anzin, de 80 % pour Courrières, de 17,7 % pour Epinac, de 40 % pour l'Escarpelle, de 20 % pour la Grand'Combe et de 10 % pour Ostricourt. D'autres y gagneraient, celles dont les actions sont tombées de 400 à 100 ou de 500 à 325. (Cote de la Bourse du 5 novembre.)

Laissons aux capitalistes le profit passé, mais empêchons-les de l'employer à réaliser du profit futur. Evidemment, la rigoureuse équité n'aurait rien à y reprendre si l'Etat leur disait : — Vous avez consacré un million à vous assurer un revenu permanent, un revenu sans travail, de deux cents, quatre cents ou huit cent mille francs. Je vous rembourse votre million et je rends à la nation tout entière le bénéfice usuraire que vous tiriez jusqu'ici du travail de vos salariés appliqué à un fonds commun, national.

Mais que répondrait-il, dans ce cas, au particulier qui lui dirait : — Etat, ta justice boite. Tu rembourses à 500 fr. une action que j'ai payée l'an dernier 1.690 fr. Et tu donnes 400 fr. à mon voisin qui a acheté la sienne 100 fr. seulement, parce qu'elle ne devait lui rapporter que 4 fr. 50. Avec ses 400 fr. il va acheter de la rente et en tirera un revenu de 12 fr. Mon action me rapportait 50 fr., elle ne m'en donnera plus que 15 ?

Restent les mines à créer. Croit-on que notre sous-sol de France et d'Algérie soit épuisé ? Je me risque ici sur un terrain où M. Wickersheimer est infiniment plus solide que moi. Cependant je crois savoir en gros cent, que je livre à ses réflexions : en fait de mines de fer et de houille nous ne sommes pas pauvres, mais en retard. Nous avions un sol dont la richesse superficielle en produits agricoles nous a contentés trop longtemps, et nous n'en avons pas exploré le dessous avec la même énergie que les peuples réduits à chercher des richesses minérales puisque les richesses agricoles leur faillaient.

Prenons Ouenza, par exemple. Croit-on que si ces gisements de fer ne devaient leur donner que du 4 %, les grands capitalistes se remueraient avec tant d'activité, à Essen et au Creusot, pour que l'Etat français le leur concède ? [illegible] ce qui reste à concéder en Meurthe-et-Moselle n'égale pas ce qui a déjà été concédé dans cette région, le morceau est [illegible] bien pour tenter les capitaux des [illegible] je veux dire qui ne se satisfont pas d'un maigre revenu de 4 %.

Laissons aux gros dividendes dont [illegible] Si les [illegible] ce qui [illegible] avec l'essentiel [illegible].

[illegible] FOURNIERE.

CHRONIQUE

UN MALENTENDU

Quand Gabrielle Jaclin rentra vers [illegible] dans le logement [illegible] avec son amant Georges Monnier, [illegible] d'ailleurs, elle s'aperçut tout de suite que la valise de Georges n'était plus à sa place, sur le haut de l'armoire à linge du petit vestibule.

Elle murmura simplement : « C'est bon ! » et redescendit ses cinq étages, traversa la rue, pénétra chez le marchand de couleurs (vernis, essences) d'en face et en ressortit avec un litre enveloppé dans du papier, qu'elle remonta chez elle.

Il y avait six mois à peu près qu'elle avait fait la connaissance de Georges Monnier, dans le Métro. Il lui avait galamment offert sa place ; puis, comme tous deux s'arrêtaient à la même station, une consommation à une terrasse. Ils avaient causé et s'étaient plus : ces choses-là, arrivent. Elle était blonde, élégante, assez lasse de son métier de modiste en atelier ; lui, un joli brun, selon la formule distinguée comme un bureaucrate pas encore chauve, et un peu ennuyé de la vie de grand gamin toujours tenu en lisières qu'il menait chez son père, deuxième clerc d'avoué, vieux, veuf et sévère sur le chapitre des mœurs. Tous deux, Georges et Gabrielle, découvrirent ce mardi-là, qu'ils avaient le même âge : vingt-cinq ans ! A la vérité, les cinq lustres du damoiseau n'équivalaient point à ceux de la damoiselle, car lui n'avait jamais connu de ces années de compagne qui comptent double, tandis qu'elle [illegible], elle n'en était plus à son premier compagnon.

Ils prirent, pour le samedi suivant, dans un café un rendez-vous qui se termina dans un hôtel meublé. D'autres rencontres se succédèrent ; et ce fut bientôt le grand amour ! comme il en éclôt à Paris dans une semaine autant qu'il y a de pavés de bois sur les chaussées. Ils en arrivèrent, comme de juste, à ne plus pouvoir se passer l'un de l'autre. Les nuits, surtout, solitaires, ne se pouvaient plus supporter ! Si bien qu'un beau matin, Gabrielle s'étant fait, la veille, régler son compte chez sa patronne, et Georges ayant emporté du domicile paternel son linge de corps et ses ustensiles de toilette, un nouveau couple de tourtereaux bâtit son nid, un nid de plus, dans la haute futaie de pierres et de briques de la grand'ville.

Mais quand on prend du ménage, on n'en saurait trop prendre ! A quelque temps de là, qui fut connu, puis scandalisé, puis furieux ? ce fut le papa Monnier, en recevant une lettre de son fils, lequel lui annonçait son intention de se marier en justes noces et au plus vite avec Mlle Gabrielle Jaclin, sans profession. Les publications étaient déjà faites, les bans affichés ; il ne manquait plus que l'autorisation du père du futur : « Et je pense bien, mon chef papa, que tu me l'accorderas par retour du courrier, car tu dois désirer, avant tout, le bonheur de ton unique enfant. »

L'unique enfant était loin de compter, car le cher papa commença par réserver son consentement, sous couleur d'une enquête à faire sur sa bru éventuelle ; et, renseignements pris, il fait [illegible] non !

Ce fut une [illegible] des amoureux [illegible] vit à son père, [illegible] le voir pour le convertir et le [illegible] ; mais le vieux deuxième clerc ne [illegible] pouce :

— Navré pour moi et surtout pour toi ! déclarait-il [illegible] vous avoir des [illegible] ; il ta [illegible] Et je [illegible] sans [illegible] ; [illegible] nouvelles [illegible] — [illegible] — [illegible] —